



LE CACARDEUR

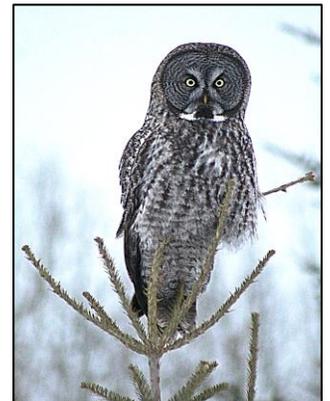
Bulletin municipal
Édition février 2020



Crédit photo : Yvon Finn



Crédit photo : France Fournier



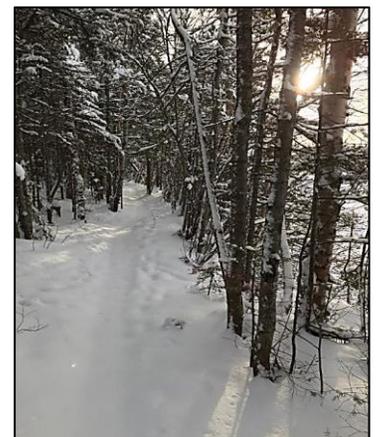
Crédit photo : Caroline Gagnon



Crédit photo : Line Larocque



Crédit photo : Roger Langlais



Crédit photo : Nathalie Michaud

TABLE DES MATIÈRES



MOT DU MAIRE.....	3
PROCHAINE RÉUNION DU CONSEIL.....	5
AVIS À LA POPULATION	7
PHOTOS RECHERCHÉES.....	8
LOCATIONS DE SALLES	9
CONNAISSEZ-VOUS... ..	10
SYSTÈME TÉLÉPHONIQUE MUNICIPAL.....	12
SERVICE DES LOISIRS	13
C.A.R.P.O.	17
POLITIQUE FAMILIALE & M.A.D.A.....	18
SERVICE D'URBANISME	20
TRAVAUX PUBLICS.....	21
PROGRAMME RÉNO-RÉGION	22
PRÉVENTION INCENDIE.....	23
SÉCURITÉ PUBLIQUE.....	25
CENTRE INTÉGRÉ DE SANTÉ ET DE SERVICES SOCIAUX	26
CAPSULE SANTÉ.....	26
SEMAINE PRÉVENTION DU SUICIDE.....	27
MAISON DES JEUNES LE S.Q.U.A.T	27
ANNONCES ET PUBLICITÉS	28
MATIÈRES RÉSIDUELLES CALENDRIER 2020.....	30
TABLE DES MARÉES	31
COORDONNÉES – NUMÉROS DE TÉLÉPHONE À RETENIR.....	32
HEURES D'OUVERTURE DU BUREAU MUNICIPAL.....	32
DATE DE TOMBÉE PROCHAINE PUBLICATION DU CACARDEUR.....	32



Noter que vous pouvez également lire votre Cacardeur, en couleur, sur le site Internet de la municipalité à l'adresse suivante : www.pointe-aux-outardes.ca

CONSEIL MUNICIPAL VOUS INFORME !

MOT DU MAIRE

Chères concitoyennes, chers concitoyens !



Et voilà, nous y sommes ! L'année 2020 est déjà bien engagée. Son arrivée ne fera pas exception et apportera à coup sûr bon nombre de défis à relever.

Comme toujours, je compte bien, encore cette année, dans mon mot du maire, vous livrer l'information d'intérêt et les principales décisions prises par votre conseil. Toutefois, j'essaierai de le faire de façon plus concise, afin d'alléger le texte pour le bénéfice de nos fidèles lecteurs.

RÉSOLUTIONS ADOPTÉES : Voici une énumération des principales décisions prises lors de la session ordinaire du 20 janvier dernier :

- **Adoption du règlement 354-19** ayant pour objet de fixer les taux de taxes foncières générales et spéciales et les tarifs de compensation pour les services municipaux en lien avec le budget 2020.
- **Renouvellement de l'adhésion 2020 à la Corporation des officiers municipaux en bâtiment et environnement du Québec (COMBEQ)** de M. Maxime Whissell, inspecteur en bâtiments et superviseur des travaux publics.
- **Renouvellement de la cotisation annuelle 2020 à l'Association des directeurs municipaux du Québec (ADMQ)** de Mme Dania Hovington, directrice générale /secrétaire-trésorière.
- **Galas Méritas 2019-2020 - École secondaire Serge Bouchard** : remise d'un don de 200 \$ afin de constituer une bourse à être remis à l'élève par excellence résidant dans notre municipalité.
- **Acceptation de l'offre de service** pour assistance professionnelle et technique en urbanisme 2020 de M. Jean-Yves Bouchard, Urbaniste.

- **Renouvellement des adhésions 2020** à Culture Côte-Nord et au Comité ZIP de la rive nord de l'estuaire.
- **Autorisation de paiement pour des travaux supplémentaires** : réfection du Centre des loisirs, à la suite du dégât d'eau de l'hiver 2019, au coût de 21 778,37 \$, plus taxes.
- **Autorisation de diverses dépenses** relatives à l'entretien des stations de pompage, totalisant la somme arrondie de 13 000 \$.

ÉROSION DES BERGES : De bonnes nouvelles

Le 22 janvier dernier nous avons participé, Mme Dania Hovington, M. Maxime Whissell et moi-même, à une conférence téléphonique convoquée par notre chargé de projet, M. Dominic Lachance, directeur au service d'ingénierie et infrastructures de la Fédération québécoise des municipalités (FQM).

Cet entretien concernait l'avancement et le suivi du projet de stabilisation des berges à Pointe-aux-Outardes, où prenaient également part les gens du Ministère de la Sécurité Publique (MSP).

Principalement, nous avons été informés que M. Yann Ropars devait déposer son rapport concernant le concept final de l'ouvrage de protection au Ministère de la sécurité Publique à la fin de la semaine du 20 janvier.

D'autre part, nous avons convenu avec le MSP que les gens du ministère impliqués dans le dossier (*M. Yann Ropars et nos représentants de la FQM*) seraient invités à venir rencontrer le conseil municipal afin de leur présenter et d'expliquer le concept qui sera retenu pour contrer l'érosion côtière. De plus, dans l'optique de bien informer les citoyens et citoyennes sur le projet, une séance d'information publique aura lieu, en février, au Centre des loisirs.

Vous serez invités, très prochainement par le biais du système téléphonique, à participer en grand nombre à cette importante et des plus attendue soirée d'information. Soyez au rendez-vous !

Finalement, le MSP autorisera bientôt le deuxième versement du financement prévu à l'entente. Il fera émettre un chèque à l'ordre de la municipalité au montant de 1 500 000 \$ d'ici la fin de l'année financière du gouvernement, soit le 31 mars 2020.

Note : En terminant, si vous voulez en savoir plus sur les décisions prises par vos élus, je vous invite à visiter notre site Web (www.pointe-aux-outardes.ca) où il vous sera possible de consulter les procès-verbaux de toutes les sessions du conseil municipal.

Serge Deschênes

Maire de notre magnifique Municipalité de Pointe-Aux-Outardes.

PROCHAINE RÉUNION DU CONSEIL

*Prochaine réunion
du conseil :*

*Lundi, le 10 février 2020
à 19h30*



TAXES MUNICIPALES

**PRENEZ NOTE QUE LES COMPTES DE TAXES MUNICIPALES,
SERONT EXPÉDIÉS AUX ALENTOURS DU 20 FÉVRIER.**

Si vous faites affaire avec une institution financière, n'oubliez pas de lui faire parvenir une copie de votre compte de taxes afin qu'elle puisse en effectuer le paiement.



Vous avez aussi la possibilité de payer vos taxes municipales directement à la municipalité : par chèque ou en argent comptant.

Noter que la municipalité NE DISPOSE PAS de terminal pour le paiement Interac.

LISTE DES CONTRATS DE PLUS DE 25 000\$

1^{ER} JANVIER AU 31 DÉCEMBRE 2019

Tel que demandé par la Loi et en vue de vous informer, voici la liste des contrats de plus de 25 000 \$ conclus avec un même contractant lorsque l'ensemble des contrats comportent une dépense totale qui dépasse 25 000 \$:

DATE	CONTRACTANT	MONTANT (\$)	OBJET DU CONTRAT
11-06-19	Construction Nicolas Avoine	118 332,30 \$	Travaux de réparation à la suite d'un dégât d'eau au Centre des loisirs
29-01-19	Drumco Énergie	98 533,58 \$	Achat et installation de génératrices aux stations de pompage
16-10-19	FNX Innov	55 762,88 \$	Caractérisation de bancs d'emprunt pour le projet de stabilisation des berges
19-11-19	Jean Fournier inc.	18 233,48 \$	Relocalisation rond-point rue Labrie Ouest
30-11-19		83 859,46 \$	Stabilisation des berges rue Labrie Ouest
01-01-19	Groupe Ultima inc.	29 692,00 \$	Assurances 2019
31-05-19	Lafèche Auto (1987) Ltée	38 234,29 \$	Achat camion F-250
01-01-19	Ent. R & G St-Laurent inc.	74 059,86 \$	Déneigement des rues Labrie, Baie-St-Ludger et David
01-01-19		52 857,60 \$	Déneigement des rues des places
01-01-19		33 054,06 \$	Déneigement des stationnements et chemin d'accès
22-11-19		7 377,33 \$	Réparation d'entrées d'eau
01-01-18	M.R.C. de Manicouagan	103 618,58 \$	Quote-part + Évaluation
01-01-19	PG Solutions inc.	16 708,76 \$	Entretien, mise à jour et soutien logiciels
19-04-19		3 121,58 \$	Logiciel mobilité
16-12-19		6 393,03 \$	4 postes informatique
01-01-19	Régie de gestion des matières résiduelles	145 269,12 \$	Quote-part
09-10-19	Sani-Manic inc.	4 570,32 \$	Location de toilettes
31-10-19		86 915,93 \$	Vidange des fosses septiques 2019
30-06-19	Fédération québécoise des municipalités	24 777,72 \$	Honoraires professionnels – Stabilisation des berges
18-04-19	VAR inc.	3 349,74 \$	Entretien – Éclairage public
27-06-19		22 584,49 \$	Raccordement génératrices stations de pompage
28-11-19		7 108,02 \$	Installation éclairage au portail d'entrée
18-12-19		15 963,65 \$	Installation branchements extérieurs pour génératrices au Centre des loisirs et Édifice municipal

Pointe-aux-Outardes, le 20 janvier 2020

AVIS À LA POPULATION

Récemment, la municipalité a été avisée de la présence de coyotes sur son territoire. Le Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs (MFFP) a confirmé leur présence dans la péninsule, et ce, depuis quelques années.



Monsieur Charron, du MFFP, se fait rassurant. Le coyote n'est généralement pas hostile envers l'être humain. Il est plutôt craintif et se tient en retrait. Il aura pour réflexe de s'enfuir lors d'une rencontre fortuite, avec des gens par exemple. Le coyote a un pelage gris jaunâtre. Ses pattes antérieures, son museau et le revers de ses oreilles sont de couleur fauve. À la course le coyote porte la queue plutôt basse.

Pour éloigner le coyote, un système d'éloignement sonore (sons électroniques et gyrophare) semble donner de bons résultats. La radio et la présence humaine peuvent être d'autres moyens pour éloigner ce prédateur. Cependant, le degré d'efficacité de ces méthodes est incertain car peu de recherches ont été effectuées à ce sujet.

Pour plus d'informations, je vous invite à consulter la page Internet suivante : <https://www3.mffp.gouv.qc.ca/faune/importuns/fiche.asp?fiche=coyote>

Le mot mystère - l'hiver
Reporte le nom de chaque dessin sur la grille. Le mot mystère apparaîtra verticalement.

4

2

5

3

1

RÉPONSE À LA
PAGE : 24

PHOTOS RECHERCHÉES



Comme vous le savez, à tous les mois, la reliure du Cacardeur affiche de nouvelles photos de la municipalité de Pointe-aux-Outardes ; vos photographies. Des photos qui représentent vos activités de plein air, de paysage, de faune, la beauté de notre municipalité et sa grande diversité, etc.

Merci à M. Yvon Finn, Mme France Fournier, Mme Caroline Gagnon, Mme Line Larocque, M. Roger Langlais et Mme Nathalie Michaud pour les photos publiées ce mois-ci.

N'hésitez pas et envoyez vos clichés à l'adresse suivante :

municipalite@pointe-aux-outardes.ca

Qui sait, elles se retrouveront peut-être sur la page couverture d'une prochaine édition !



Grille de l'hiver

Liste de mots à trouver dans la grille :

FE__R__ER	M__R__
FL__CO__	__IT__NE
F__L__RD	NE__E
FR__D	P__TI__IRE
__LAC__	PAT__S
G__A__ON	PE__E
GL__S__AD__	RA__UE__E
H__ER	__EMP__TE
H__CK__Y	T__AIN__AU
J__VIE__	TU__E

J	B	O	T	G	L	A	C	O	N	N
A	F	N	R	G	L	A	C	E	P	E
N	E	R	A	Q	U	E	T	T	E	I
V	V	F	I	M	H	T	H	H	L	G
I	R	R	N	A	I	U	F	O	L	E
E	I	O	E	R	V	Q	L	C	E	T
R	E	I	A	S	E	U	O	K	P	E
O	R	D	U	M	R	E	C	E	A	M
F	O	U	L	A	R	D	O	Y	T	P
M	I	T	A	I	N	E	N	M	I	E
G	L	I	S	S	A	D	E	E	N	T
P	A	T	I	N	O	I	R	E	S	E

Mot mystère : _____

RÉPONSE À LA PAGE : 19

LOCATIONS DE SALLES

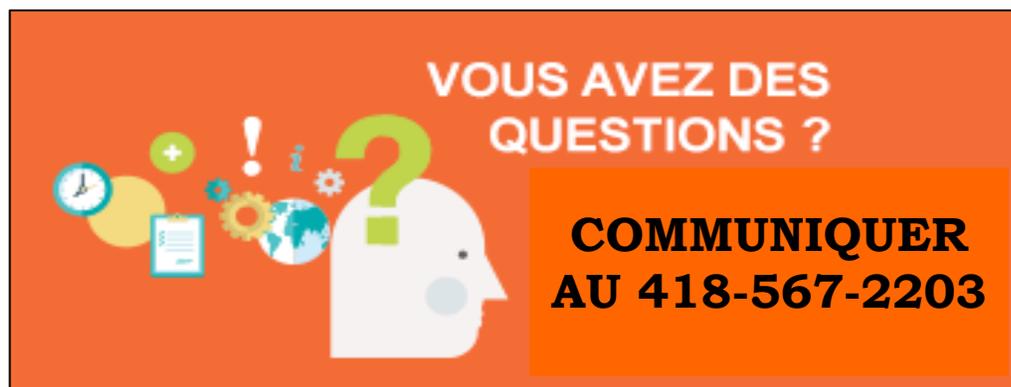
Vous voulez louer une salle à la municipalité de Pointe-aux-Outardes pour un évènement ?

Sachez que vous pouvez louer la grande salle au Centre des loisirs ou celle située au sous-sol de la municipalité.



VOICI CERTAINES MODALITÉS DE FONCTIONNEMENT

1. Pour connaître les disponibilités des salles et les coûts de location, veuillez communiquer au 418-567-2203.
2. Si la tenue de l'évènement implique qu'il y aura consommation de boissons alcoolisées : vous devez obligatoirement faire une demande de permis de réunion auprès de la Régie des alcools, des courses et des jeux. Prévoir un délai de 14 jours pour la réception de votre permis.
3. Sachez également que vous devrez fournir à la municipalité, au plus tard cinq (5) jours avant la date de l'évènement, une preuve d'assurance responsabilité civile couvrant votre responsabilité et celle de vos invités et des personnes ayant accès à la salle, aux installations et aux équipements mis à la disposition.



CONNAISSEZ-VOUS...

Cette section est pour vous, citoyens de Pointe-aux-Outardes, afin de souligner et de reconnaître vos réussites, vos réalisations, vos implications, votre savoir-faire, vos habiletés diverses, etc.

Le 5 décembre dernier, le comité de création d'étiquettes de Noël de l'école les Dunes a remis un montant de 250 \$ à la Vallée des Roseaux.



Crédit photo : Sandra Vigneault

Dans le but de sensibiliser les jeunes à la maladie, l'école les Dunes a mis sur pied un projet créatif. Des élèves de 4^e, 5^e et 6^e année ont donc adhéré à ce projet intitulé « Aux midis créations ».

Cette initiative a permis aux jeunes de concevoir des étiquettes de Noël qui, par la suite, ont été vendues afin d'amasser des sous pour la maison de soins palliatifs.

Félicitations aux jeunes du comité de création d'étiquettes pour ce projet.

Le 6 décembre dernier a eu lieu, au Centre socio-culturel de Chute-aux-Outardes, le traditionnel souper de Noël du Club les Girouettes de Chute-aux-Outardes.

Le Club les Girouettes est un centre d'activités qui permet aux personnes handicapées de favoriser leur autonomie et de briser l'isolement avec des activités sportives, culturelles et sociales. Il offre du soutien et un répit aux familles.



Crédit photo : Nathalie Savard

D'ailleurs, depuis quelques années, Nicolas Tremblay, résidant de notre municipalité depuis toujours, profite régulièrement des services de l'organisme ce qui lui permet de sociabiliser et de laisser aller sa créativité.



Photo courtoisie : Laura Tremblay

En effet, Nicolas adore peindre des paysages, lire, naviguer sur internet, observer les oiseaux et faire de beaux voyages ce qui lui donne le goût d'apprendre d'autres langues.

Parmi les voyages qu'il a faits, mentionnons des croisières dans le sud et il est allé plusieurs fois à Disney World, en Floride.

Nous t'encourageons à poursuivre tes passions et sois fier de tes réalisations !

À COLORIER



SYSTÈME TÉLÉPHONIQUE MUNICIPAL

La municipalité de Pointe-aux-Outardes utilise un système d'automatisation des communications afin de vous informer de certaines activités, urgences, bris majeurs, etc. Dans le but de mieux vous servir, par le biais de notre messagerie, veuillez communiquer au 418-567-2203 afin de procéder à la mise à jour de votre dossier, s'il y a lieu.



Vous pouvez aussi nous faire parvenir vos informations par courriel à l'adresse suivante : **municipalite@pointe-aux-outardes.ca**.

- **VOUS AVEZ CHANGÉ DE NUMÉRO DE TÉLÉPHONE ?**
- **VOUS AVEZ EMMÉNAGÉ DANS LA MUNICIPALITÉ ?**
- **DORÉNAVANT, VOUS UTILISEZ UNIQUEMENT VOTRE CELLULAIRE ?**
- **VOUS AVEZ UN COURRIEL À NOUS FOURNIR ?**
- **VOUS AVEZ OMIS DE TRANSMETTRE VOTRE NUMÉRO DE TÉLÉPHONE À LA MUNICIPALITÉ ?**

De plus, soyez assurés que vos informations personnelles serviront uniquement à des fins municipales.

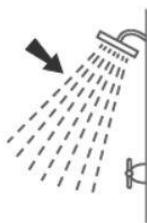
RÉBUS À COMPLÉTER

RÉPONSE À LA PAGE : 24

1



n'



2



SERVICE DES LOISIRS

FÉVRIER, MOIS D'HIVER, MOIS DE L'AMOUR, MOIS LE PLUS COURT DE L'ANNÉE.

PETIT RAPPEL : Veuillez noter que lorsque les écoles sont fermées en raison de mauvaise température, toutes les activités de la municipalité (Centre des loisirs, patinoire, glissade et gymnase) sont annulées, y compris en soirée. Merci de votre compréhension !



SKI DE FOND, RAQUETTE, FATBIKE 2020



Nous vous rappelons que vous pouvez **vous procurer l'accès au sentier hivernal** au Centre des loisirs au coût de 20\$ par adresse civique.

Vous pouvez également louer des skis de fond, bâtons, bottes et/ou raquettes pour la somme de 10\$ pour la saison complète. Noter qu'un montant de 5\$ par équipement

loué vous sera demandé à titre de dépôt, il vous sera remis au retour de celui-ci. Les équipements pourront être empruntés pour une période maximale de sept (7) jours.

Pour plus de détails, je vous invite à me contacter au 418-567-2177 poste 1.

DÉFI CHÂTEAU DE NEIGE

Inscrivez-vous au <https://defichateaudeneige.ca/>





BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE
DE POINTE-AUX-OUTARDES

OUVERTE POUR TOUS

Les mardis
entre 15h et 17h & 18h et 19h30

Livres
enfants et jeunesses
adultes

Service de demande spéciale et de
réservation

Nouveautés et thématiques!

Aucun frais d'abonnement!

NOUVEAUTÉ !

La salle du Centre des loisirs sera ouverte à tous et à toutes jeudi, le 6 février prochain pour la diffusion du Bingo de la TVRP. Apportez vos cartes et vos marqueurs



BINGOS RÉGULIERS À TOUS LES JEUDIS à 19 h 30

Spécial bingo le 1^{er} jeudi de chaque mois :
total des prix 3 600\$

Livret : 10\$ Bonanza : 1\$

et venez jouer seul, en groupe ou entre amis ! Boissons non alcoolisées et grignotines en vente sur place par la Maison des jeunes, le S.Q.U.A.T. Les profits serviront à leur voyage. *Aucune vente de cartes sur place.*

ZUMBA 2020

Annie Lebel et son équipe sont de retour pour une session d'hiver de 12 semaines. **Les mercredis entre 18 h 30 et 19 h 30 dès le 5 février.** 100\$ pour la session ou 10\$ par cours. On vous attend au Centre des loisirs ! Pour plus d'information, communiquer directement avec Annie au 418-445-2508.

PROCHAIN DÉJEUNER DE LA FADOQ

Dimanche, le 16 février au Centre des loisirs de 8 h 30 à 11 h 30, le coût est de 6 \$ pour les 12 ans et +, 3 \$ pour les 6 à 12 ans et c'est gratuit pour les moins de 5 ans.

FADOQ : LES APRÈS-MIDIS D'ACTIVITÉS

La FADOQ de Pointe-aux-Outardes vous réitère son invitation pour les **après-midis d'activités** au Centre des loisirs. Tous les mardis entre 13 h 00 et 15 h 00. Jeu de shuffleboard, jeux de poches, tennis de table, jeu de pichenottes, jeu de toc et cartes seront disponibles pour vous divertir. Profitez-en pour venir faire de nouvelles rencontres et pour sortir de la maison !



SAINT-VALENTIN !!



Soirée de la Saint-Valentin vendredi, le 14 février au Centre des loisirs entre 18 h 30 et 20 h 00. La patinoire sera réservée aux adultes afin qu'ils puissent *patiner en couple* sur de la musique romantique.

Les jeunes de la Maison des jeunes (MDJ), le S.Q.U.A.T seront présents dans la grande salle afin de garder et d’amuser vos enfants pendant ce temps (bricolages, jeux de société et autres sont au menu pour vos enfants).

Prévoir une collation et des souliers d’intérieur. Une contribution volontaire pour les soins de vos enfants sera demandée et servira aux jeunes de la MDJ le SQUAT afin qu’ils puissent faire un voyage de groupe au printemps/été 2020.

PATINOIRE

Quelques changements, voici maintenant l’horaire de la patinoire. Noter également que des patins, casques et protège-cous sont disponibles pour emprunt, en tout temps lors des heures d’ouverture, au Centre des loisirs. Adressez-vous au surveillant des loisirs.

Je vous rappelle qu’en vertu de la réglementation en vigueur et pour des raisons de sécurité, lors des périodes de hockey (libre et jeunes), le port du casque avec protecteur facial (grille ou visière) ainsi que le protège-cou sont obligatoires pour tous.

**HORAIRE DE LA PATINOIRE & DU CENTRE DES LOISIRS
(DÈS LE 7 JANVIER 2020)
(TOUJOURS SELON LES HUMEURS DE DAME NATURE)**

LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI	SAMEDI	DIMANCHE
Après-midi de 13h00 à 16h45						
FERMÉ	FERMÉ	FERMÉ	FERMÉ	FERMÉ	Patinage libre 13h00 à 14h45	
					Hockey libre 14h45 à 16h45	
FERMÉ ENTRE 17h et 18h						
Soirée de 18h00 à 20h00						
Hockey Jeunes* (6-12 ans) 18h30 à 19h30	Patinage libre 18h00 à 19h30	Hockey Jeunes* (6-12 ans) 18h30 à 19h30	Patinage libre 18h00 à 19h30	Patinage libre 18h00 à 19h30	Patinage libre 18h00 à 19h30	
Soirée de 20h00 à 21h45						
Hockey libre 19h30 à 21h45	Hockey libre 19h30 à 21h45	Hockey libre 19h30 à 21h45	Hockey libre 19h30 à 21h45	Hockey libre 19h30 à 21h45	Hockey libre 19h30 à 21h45	
Fermeture 22h00						

Activités dans la grande salle des loisirs :

Tennis, hockey et soccer sur table et jeux de société

IMPORTANT : Veuillez prendre note que pour une raison de sécurité, lors des périodes de hockey (libre et jeunes), le port du casque avec protecteur facial (grille ou visière) ainsi que le protège-cou sont obligatoires pour tous.

En terminant, je vous rappelle que le Centre des loisirs est ouvert à tous durant les heures d'ouverture. Alors venez profiter de l'équipement de ping-pong, de hockey et soccer sur table, de bricolage, des jeux de société, etc. C'est gratuit ! Demandez au surveillant des loisirs.

Je suis disponible pour vos suggestions, commentaires ou pour répondre à vos questions : loisirs@pointe-aux-outardes.ca ou 418-567-2177 poste 1.

Joëlle Bernier
Superviseure des loisirs et de la culture

C.A.R.P.O.

Le Club des amis randonneurs de Pointe-aux-Outardes (C.A.R.P.O) est un *nouvel organisme* dans la municipalité. C'est avec fierté qu'il vous annonce que le refuge est maintenant accessible à tous les randonneurs (VTT ou motoneige).

L'organisation tient à remercier Baie-Comeau Motosports, Dépanneur Vallée, Produits forestiers Résolu, ID Manicouagan (CLD), Inspection Freddy's ainsi que tous les généreux donateurs et bénévoles qui ont contribué au démarrage du club.

Pour connaître les activités, visitez la page Facebook : **Club des amis randonneurs de Pointe-aux-Outardes (CARPO)**.

Bienvenue à tous et à toutes !



Crédit photo : Olivier Côté

POLITIQUE FAMILIALE & M.A.D.A

Le nouveau plan d'actions 2019-2021 a été adopté à la fin de l'année 2019 par le conseil municipal. Plusieurs dossiers et actions sont au programme pour les prochaines années dont, entre autres, transport et sécurité, communication, santé et soutien communautaire, urbanisme, participation et sentiment d'appartenance, loisirs et culture. Nous vous invitons à suivre les actualités de notre politique sur la page Facebook : **Politique Familiale et M.A.D.A Pointe-aux-Outardes.**

LA MUNICIPALITÉ VOUS ACCUEILLE !

L'une des actions de notre Politique familiale consiste à remettre à tous les nouveaux résidents de la Municipalité une pochette d'accueil pour les renseigner sur les différents services et ressources.



En 2019, celle-ci a été mise à jour. Afin de vous la partager, elle vous sera envoyée par la poste dans les prochaines semaines.

ESPACE-FAMILLE 2020

L'atelier aura lieu **mercredi, le 26 février** de **9 h 00 à 11 h 00** au Centre des loisirs et c'est gratuit !



L'activité sera animée par les éducatrices de Grains de soleil Côte-Nord, **samedi, le 8 février de 9 h 30 à 11 h 30.** Venez bouger avec vos tout-petits de 0 à 5 ans et prendre du bon temps avec eux ! Ces ateliers sont une collaboration du regroupement Manicouagan on s'attache,

Aliment'Action, Grains de Soleil Côte-Nord et le service des loisirs.

CAFÉ VIENNOISERIES : **Mardi, le 11 février dès 9 h 00.** Au menu, la conférence santé mentale en 4 temps avec M. Jean-Pierre Simard, organisateur communautaire.

Venez seul, en groupe, en couple ou entre amis. C'est au Centre des loisirs et c'est gratuit !

ATELIERS 5 ÉPICES

- **POUR QUI ?** Jeunes de 6 à 12 ans
- **QUAND ?** Samedi, le 22 février
10 h 00 À 11 h 00
- **OÙ ?** Centre des loisirs
- **COMBIEN ?** 2,00\$ par enfant



Les places sont limitées. Faites vite !

Réservation avant vendredi, le 14 février auprès de Joëlle :
loisirs@pointe-aux-outardes.ca ou au 418-567-2177 poste 1

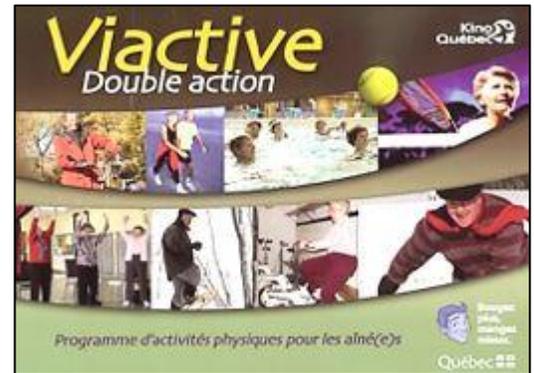
VIACTIVE - SESSION D'HIVER 2020

Il reste quelques places de disponibles pour le programme d'activités physiques à différentes intensités adaptées aux aînés. Il gagne en popularité ! Bienvenu à tous !

Sessions de dix (10) semaines :

Du mercredi 15 janvier au mercredi 25 mars.
C'est gratuit pour tous. Ça se passe tous les mercredis de 9 h 30 à 10 h 30.

Équipements requis : Des vêtements souples et extensibles, des espadrilles ou des souliers plats sont obligatoires pour tous ! Apportez une gourde d'eau et votre bonne humeur !



RÉPONSE :
GRILLE DE L'HIVER – PAGE 8



Grille de l'hiver

Liste de mots à trouver dans la grille :

FEVRIER	MARS
FLOCON	MITAINE
FOULARD	NEIGE
FROID	PATINOIRE
GLACE	PATINS
GLACON	PELLE
GLISSADE	RAQUETTE
HIVER	TEMPÊTE
HOCKEY	TRAINEAU
JANVIER	TUQUE

Mot mystère : B O N H O M M E

SERVICE D'URBANISME

INSPECTEUR EN BÂTIMENT



Vous prévoyez faire des rénovations ou autres, vous aurez besoin d'un permis. À cet effet, prévoir un délai puisque l'inspecteur dispose de 30 jours pour émettre le permis.

Prenez note que tous les formulaires de demande de permis sont sur le site Web de la municipalité <http://www.pointe-aux-outardes.ca/urbanisme-et-environnement> à

l'onglet « Service aux citoyens » et puis « Urbanisme et environnement ». Vous pouvez également vous les procurer au bureau municipal. Il suffit de compléter le formulaire de demande et de nous le faire parvenir.

Afin d'accélérer l'émission du permis, nous vous demandons de prendre en considération les renseignements suivants :

- Les mardis et jeudis sont réservés pour ceux qui désirent recevoir de l'information concernant les travaux que vous voulez faire ;
- Nom, adresse, lieu des travaux et numéro de téléphone ;
- Plan, croquis, photos de votre construction, agrandissement ou rénovation ;
- Dessiner sur un papier l'emplacement des nouveaux travaux ou l'ajout à la construction existante ;
- Indiquer la dimension de la construction ;
- Indiquer les matériaux utilisés ;
- Qui fait les travaux ?
- Quand débiteront les travaux ?

S'il y a d'autres informations à demander ou si le permis est prêt, l'inspecteur en bâtiment communiquera avec vous.

TRAVAUX PUBLICS



LUMIÈRES DE RUE - SIMPLE RAPPEL

Si vous avez connaissance que des lumières de rue sont défectueuses dans votre secteur, veuillez en aviser la municipalité.

RAMONAGE DE CHEMINÉE



Avez-vous nettoyé votre cheminée pour la prochaine période hivernale ? Sachez que la municipalité est en mesure de vous prêter des broses pour le ramonage de votre cheminée. Il vous suffit de communiquer au 418-567-2203.

BAC BLEU ENDOMMAGÉ

Le bac bleu servant à la collecte sélective demeure la propriété exclusive de la Régie de gestion des matières résiduelles, **dès que vous remarquez un bris, veuillez immédiatement aviser Mme Noëlla Huard au 418-589-4557.**



N'essayez pas de le réparer vous-même.



SURPRESSEUR - LUMIÈRES ALLUMÉES

Également, si vous avez connaissance que les lumières du surpresseur, situé entre le 111 et le 113, chemin Principal, sont allumées, veuillez s.v.p. en aviser la municipalité.

PROGRAMME RÉNO-RÉGION

PROGRAMMATION 2019-2020 (23 avril 2019 au 31 mars 2020)



Votre résidence nécessite des réparations majeures ?

Vous êtes propriétaire-occupant ?

Votre revenu est limité ?

Le programme RénoRégion peut vous être utile !

L'aide financière peut atteindre 95 % du coût des travaux admissibles, sans toutefois dépasser 12 000 \$. Cette subvention est versée seulement lorsque les travaux sont terminés. Le pourcentage de l'aide varie selon le revenu et la taille du ménage.

Le propriétaire n'est pas tenu de corriger l'ensemble des défauts relevés sur son bâtiment. Il doit accorder la priorité aux défauts qui touchent la sécurité ou la santé des occupants en rapport avec au moins un des éléments suivants : la structure, la charpente, la plomberie, le chauffage, l'électricité et la sécurité-incendie. Le coût minimal des travaux de réparations doit être de 2 000 \$ et plus.

Vous devez faire exécuter vos travaux par un entrepreneur qui possède une licence appropriée de la Régie du bâtiment du Québec.



IMPORTANT : Tous les travaux exécutés avant d'avoir obtenu le certificat d'admissibilité émis par la MRC ne sont pas admissibles.

La Société d'habitation du Québec administre ces programmes et en confie l'application à l'échelle locale aux Municipalités régionales de comté (MRC).

Pour information : M. Jimmy Blouin 418-589-9594 poste 239
jimmy.blouin@mrcmanicouagan.qc.ca

PRÉVENTION INCENDIE

PERMIS DE BRÛLAGE

Vous prévoyez faire le brûlage de feuilles mortes et d'autres résidus végétaux, sachez que vous aurez besoin d'un permis. À cet effet, prévoir un délai de cinq (5) jours pour l'émission du permis.



Prenez note que vous pouvez vous procurer le formulaire de **demande de permis de feu à ciel ouvert** au bureau municipal ou en vous rendant sur le site Web de la municipalité au <http://www.pointe-aux-outardes.ca/sécurité-incendie-et-protection-civile>.

Il suffit de compléter le formulaire de demande et nous le faire parvenir.

CAPSULES DE PRÉVENTION : LES CENDRES CHAUDES



Chaque année, il survient en moyenne 140 incendies de bâtiments causés par un mauvais entreposage des cendres chaudes. Les statistiques révèlent que dans la plupart des cas, le contenant était inapproprié

ou l'entreposage était inadéquat. Cette source de chaleur compte parmi les 10 premières sources de chaleur identifiées par les pompiers lors de la recherche des causes et des circonstances des incendies.

Comment vous en débarrasser

- Videz régulièrement les cendres du foyer.
- Jetez les cendres chaudes dans un contenant métallique à fond surélevé et muni d'un couvercle métallique.



N'utilisez jamais un aspirateur pour ramasser les cendres.

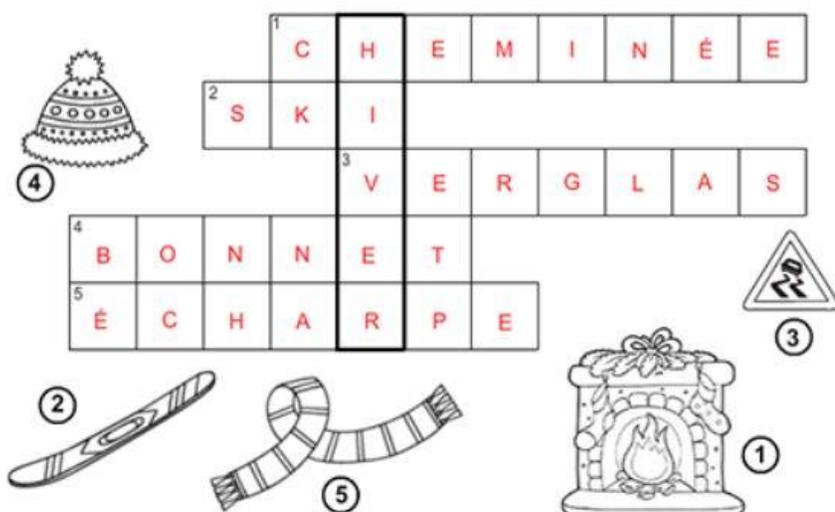
- Déposez le contenant à l'extérieur sur une surface non combustible.
- Gardez une distance minimale d'un mètre entre le contenant métallique et les murs de la maison, du garage, du cabanon et de toute autre matière combustible comme une haie ou un abri de toile.
- Les cendres devraient reposer dans ce contenant au moins 3 à 7 jours avant d'être jetées dans un autre contenant tels le bac de matières organiques ou la poubelle. À cet effet, consultez également les recommandations de votre municipalité.
- Avant de transvider les cendres dans un autre type de contenant, vérifiez que ces dernières sont parfaitement refroidies. Brassez les cendres régulièrement afin de vous assurer qu'aucune chaleur ne s'en dégage.
- Pour plus de précautions, conservez les cendres durant toute la saison hivernale et débarrassez-vous-en seulement au printemps.

Attention!

Les cendres chaudes dégagent du monoxyde de carbone ; c'est pourquoi elles doivent être entreposées à l'extérieur de la maison ou du garage.

Source : <https://www.securitepublique.gouv.qc.ca/securite-incendie/prevenir-incendie/conseils-prevention/capsule-prevention.html>

RÉPONSE
MOTS MYSTÈRES – L'HIVER : PAGE 7



RÉPONSE
RÉBUS : PAGE 12

Rébus

- Premier rébus : rhinocéros (riz, n'eau, cerf, os)
- Deuxième rébus : parapluie (pas, rat, pluie)

SÉCURITÉ PUBLIQUE

S'HABILLER POUR SE PROTÉGER DU FROID

Pour profiter le plus possible du plein air en hiver, il faut s'habiller correctement. Porter les bons vêtements contre le froid est également plus sûr. Dites-vous qu'il n'y a pas de mauvais temps, et que c'est votre tenue qui doit être appropriée.

Le plus sûr en hiver est de rester bien au sec et au chaud. Quand vous avez trop chaud, vous transpirez, ce qui forme de l'humidité. Par temps froid, porter des vêtements humides crée de l'inconfort et peut être dangereux, car cela accélère la perte de chaleur corporelle.

À retenir :

- Tenez compte du temps qu'il fait quand vous sortez et des changements qui y sont prévus.
- Portez des vêtements superposés.
- Ajustez votre tenue en fonction de l'intensité de vos activités.

Comment se protéger du froid ?

Habillement

- △ Se couvrir la tête (bonnet, cagoule...)
- △ Se couvrir nez et bouche pour respirer un air moins froid
- △ Se couvrir et superposer plusieurs couches
La couche d'air entre chaque vêtement joue un rôle d'isolant
- △ Préserver les extrémités (mains, pieds)
- △ Porter de bonnes chaussures pour éviter les chutes

Hygiène

- △ Consommation d'aliments énergétiques et riches en vitamines
- △ Boire de l'eau
- △ Bien dormir
- △ Éviter l'alcool qui fait baisser la température corporelle et augmente le risque d'hypothermie
- △ Hydrater sa peau

À la maison

- Maintenir une température ambiante convenable 19 °C min
- S'assurer du bon fonctionnement des appareils de chauffage
- Ne pas obstruer les bouches d'aération.

Source : ministère de la santé Photo AFP Philippe Desmazes

© AFP

CENTRE INTÉGRÉ DE SANTÉ ET DE SERVICES SOCIAUX

PRISE DE SANG ET SOINS INFIRMIERS



Pour prendre rendez-vous ou pour une prise de sang, vous devez téléphoner au numéro suivant : **418-567-2274 (poste 0)** et laisser votre nom et numéro de téléphone. Vous pouvez aussi vous présenter à la réception du **Centre intégré de santé et de services sociaux de Chute-aux-Outardes**, du lundi au jeudi entre 8h30 et 11h45.

Horaire du service : Municipalité de Pointe-aux-Outardes située au 471, chemin Principal. **Tous les mardis de 8 h 00 à 9 h 45**

CAPSULE SANTÉ

LE DÉFI J'ARRÊTE, J'Y GAGNE !

Le *Défi J'arrête, j'y gagne !* est une vaste campagne québécoise qui a lieu chaque année. Elle invite les fumeurs qui sont prêts à arrêter de fumer, à passer à l'action.



L'engagement : ne pas fumer pendant 6 semaines, soit du **10 février au 22 mars 2020**. **Participez au Défi à votre façon** : seul, avec l'aide d'un parrain ou d'une marraine non-fumeur ou bien avec un autre fumeur qui souhaite aussi arrêter.

En plus, vous courez la chance de remporter : l'un des deux voyages tout inclus pour 2 personnes en Jamaïque ou la bourse d'études d'une valeur de 1 000 \$ réservée aux participants âgés de 18 à 24 ans.

Pour plus d'information ou pour s'inscrire communiquer avec la Ligne 1 866 j'arrête (527-7383) ou rendez-vous à l'adresse suivante : <https://defitabac.qc.ca/fr>

SEMAINE PRÉVENTION DU SUICIDE



La 30^e Semaine nationale de prévention du suicide se déroulera du 2 au 8 février 2020 et aura pour thème *Parler du suicide sauve des vies*.

Le slogan Parler du suicide sauve des vies rappelle qu'il est nécessaire de parler pour agir en prévention du suicide. Individuellement, mais aussi en tant que société, c'est en ouvrant le dialogue et en étant à l'écoute que nous arriverons à renforcer le filet humain autour des gens vulnérables.

Pour toi ou pour un proche, n'hésite pas et compose le 1-866-APPELLE (277-3553)

MAISON DES JEUNES LE S.Q.U.A.T

La Maison des jeunes le S.Q.U.A.T (**S**avoir être **Q**uelqu'un d'**U**nique **A**ux yeux de **T**ous) est un organisme à but non lucratif qui a comme objectif de créer un milieu de vie sain et équilibré lors de rencontres amicales pour les adolescents de 12 à 17 ans.

LES HEURES D'OUVERTURE SONT LES SUIVANTES :

Lundi : 18h00 à 21h30
Mardi : 13h00 à 21h00 (aide aux devoirs)
Mercredi : 18h00 à 21h00
Jeudi : 16h00 à 21h30
Vendredi : 18h00 à 23h00



Responsable : Maryvonne Tremblay
Informations : 418-567-1202
Courriel : mdjlesquat@hotmail.com

ANNONCES ET PUBLICITÉS



Literie Déco & Matelas Rabai\$

Nouveau magasin

Nous vendons : Lit, Matelas, Douillette, Drap
Oreiller, Sofa et Fauteuil inclinable, Divan Lit
Lit Ajustable Électrique & Lit Escamotable
Blanka Chassé & Jacques Houde
418-293-1750, 846 Rue Bossé

Action-Chômage Côte-Nord a pour mission la défense et le respect des droits des travailleurs et des travailleuses sans emploi de la Côte-Nord.

Nous sommes votre référence régionale pour toutes questions concernant l'assurance-emploi.

N'hésitez pas à nous contacter.
Nous sommes là pour vous aider.

581-323-1100

actionchomagehcn@gmail.com



Service de préparation de rapports d'impôts à prix compétitifs, un service rapide, professionnel, fiable et personnalisé pour faire votre déclaration d'impôts 2019, ou antérieurs.

418-295-8067



Impôts des particuliers

Frédéric Chevarie B.A.A.
Préparateur accrédité

311 chemin principal
Pointe-aux-outardes Qc
G0H 1M0
(418) 295-8067

bc.impot@gmail.com

- Service professionnel et personnalisé.
- 9 ans d'expérience dont 8 ans en cabinet comptable.
- Maximisation de votre retour d'impôt.
- Possibilité de se déplacer.
- Transmission électronique afin que vous obteniez votre **REMBOURSEMENT** plus rapidement-TED et IMPOTNET.
- clientèle bien établie.
- Représentant professionnel du gouvernement fédéral provincial.
- Impôts de particuliers
 - Revenu de location
 - Travaillleur autonome
 - Entreprises enregistrées
 - Société de personne
 - Tous autres types de travailleurs
 - Garderie

SOYEZ DES NÔTRES AU PLAISIR DE VOUS SERVIR !



Télévision régionale de la Péninsule
Licence 201506016877-01

BINGOS RÉGULIERS À TOUS LES JEUDIS à 19 h 30

Spécial bingo le 1^{er} jeudi de chaque mois :
total des prix 3 600\$

Livret : 10\$ Bonanza : 1\$

Points de vente :

Pointe-aux-Outardes : Dépanneur Fanatik

Pointe-Lebel : Suzanne Imbeault, 155, 4^e rue, Parc Langlois, au Marché du Centre

Chute-aux-Outardes : Télévision régionale de la Péninsule (418-567-2650)

SAVIEZ-VOUS QUE?

VOUS POUVEZ ÊTRE TENU RESPONSABLE LORS DE BRIS SUR VOTRE BAC LORSQUE :

- CELUI-CI EST SITUÉ TROP PRÈS DE LA CHAUSSÉE,
GÊNANT AUX OPÉRATIONS DE DÉNEIGEMENT.
- CELUI-CI EST PLACÉ DIRECTEMENT SUR
L'ACCOTEMENT SANS ÊTRE DANS UNE ENTRÉE PRIVÉE
- CELUI-CI N'EST PAS DANS LES LIMITES DE VOTRE
PROPRIÉTÉ.

POUR FACILITER LA COLLECTE

1. FERMER LE COUVERCLE EN TOUT TEMPS.
2. ORIENTER LES ROUES VERS LA RÉSIDENCE.
3. POSITIONNER LE BAC À 1 M DE TOUT OBSTACLE.

**APRÈS UNE AVERSE DE NEIGE,
JE DÉNEIGE ET DÉGLACE MON BAC!**





MATIÈRES RÉSIDUELLES CALENDRIER 2020

Pour les nouveaux arrivants ou pour ceux qui l'ont perdu, nous en avons quelques exemplaires à la municipalité.

FÉVRIER						
D	L	M	M	J	V	S
						1
2	3	4	5	6	7	8
9	10	11	12	13	14	15
16	17	18	19	20	21	22
23	24	25	26	27	28	29

MARS						
D	L	M	M	J	V	S
1	2	3	4	5	6	7
8	9	10	11	12	13	14
15	16	17	18	19	20	21
22	23	24	25	26	27	28
29	30	31				

Lundis : Ordures

Vendredis : Recyclage

QUE DOIS-JE DÉPOSER DANS MON BAC BLEU?

PAPIER ET CARTON

- ♻️ Journaux, annuaires, circulaires, livres, revues
- ♻️ Feuilles, enveloppes, sacs de papier
- ♻️ Rouleaux, boîtes, cartons de lait, de jus, d'œufs
- ❌ Mouchoirs, essuie-tout, papier carbone, papier ciré ou plastifié, papier d'emballage

PLASTIQUE

♻️ 1 ♻️ 2 ♻️ 3 ♻️ 4 ♻️ 5 ♻️ 7

- ♻️ Bouteilles
- ♻️ Contenants alimentaires et de produits d'entretien ménager
- ♻️ Bouchons et couvercles de plastique
- ❌ 6
- ❌ Plastique sans numéro, sacs et pellicules de plastique, jouets, assiettes et ustensiles

VERRE

- ♻️ Bouteilles, contenants, pots
- ❌ Miroirs, vaisselle, pyrex, cristal, ampoules

MÉTAL

- ♻️ Articles en aluminium, (assiettes, plats, etc.)
- ♻️ Boîtes de conserve, couvercles
- ♻️ Cannelles métalliques et en aluminium

Écocentre de Baie-Comeau (418-589-4557)
du mardi au samedi de 8h à 17h
800, avenue E.-Schlemm

Magasin de réemploi phase 2 :
du mardi au samedi de 9h à 17h
800, avenue E.-Schlemm

TABLE DES MARÉES

VOICI L'HORAIRE DES MARÉES POUR LE MOIS DE FÉVRIER

Day	Time	Metres	Feet	jour	heure	mètres	pieds
1	0015	0.8	2.6	16	0058	0.6	2.0
	0638	2.7	8.9		0725	3.1	10.2
SA	1245	1.0	3.3	SU	1403	0.7	2.3
SA	1849	2.5	8.2	DI	1959	2.5	8.2
2	0057	0.9	3.0	17	0200	0.9	3.0
	0729	2.7	8.9		0833	3.0	9.8
SU	1351	1.1	3.6	MO	1531	0.8	2.6
DI	1946	2.3	7.5	LU	2119	2.3	7.5
3	0150	1.0	3.3	18	0314	1.0	3.3
	0831	2.7	8.9		0950	3.0	9.8
MO	1510	1.2	3.9	TU	1653	0.8	2.6
LU	2059	2.2	7.2	MA	2242	2.2	7.2
4	0255	1.1	3.6	19	0429	1.0	3.3
	0939	2.8	9.2		1104	3.1	10.2
TU	1630	1.1	3.6	WE	1758	0.7	2.3
MA	2217	2.2	7.2	ME	2350	2.3	7.5
5	0404	1.0	3.3	20	0534	0.8	2.6
	1044	3.0	9.8		1204	3.2	10.5
WE	1734	0.9	3.0	TH	1848	0.5	1.6
ME	2324	2.3	7.5	JE			
6	0507	0.9	3.0	21	0040	2.5	8.2
	1141	3.2	10.5		0627	0.7	2.3
TH	1825	0.6	2.0	FR	1252	3.4	11.2
JE				VE	1929	0.4	1.3
7	0019	2.5	8.2	22	0122	2.7	8.9
	0603	0.7	2.3		0711	0.5	1.6
FR	1232	3.5	11.5	SA	1333	3.5	11.5
VE	1911	0.4	1.3	SA	2004	0.3	1.0
8	0106	2.7	8.9	23	0159	2.8	9.2
	0653	0.4	1.3		0750	0.4	1.3
SA	1319	3.7	12.1	SU	1410	3.5	11.5
SA	1953	0.1	0.3	DI	2036	0.3	1.0

Day	Time	Metres	Feet	jour	heure	mètres	pieds
9	0151	3.0	9.8	24	0233	2.9	9.5
	0741	0.2	0.7		0827	0.3	1.0
SU	1404	3.9	12.8	MO	1444	3.5	11.5
DI	2034	-0.1	-0.3	LU	2105	0.3	1.0
10	0235	3.2	10.5	25	0305	3.0	9.8
	0828	0.0	0.0		0901	0.3	1.0
MO	1449	4.0	13.1	TU	1517	3.4	11.2
LU	2115	-0.2	-0.7	MA	2132	0.3	1.0
11	0318	3.3	10.8	26	0337	3.1	10.2
	0915	-0.1	-0.3		0934	0.3	1.0
TU	1534	4.0	13.1	WE	1548	3.3	10.8
MA	2156	-0.2	-0.7	ME	2158	0.4	1.3
12	0402	3.4	11.2	27	0408	3.1	10.2
	1003	-0.1	-0.3		1008	0.4	1.3
WE	1620	3.8	12.5	TH	1620	3.1	10.2
ME	2238	-0.1	-0.3	JE	2225	0.5	1.6
13	0448	3.4	11.2	28	0439	3.0	9.8
	1053	0.1	0.3		1043	0.5	1.6
TH	1707	3.5	11.5	FR	1652	2.9	9.5
JE	2321	0.1	0.3	VE	2253	0.6	2.0
14	0535	3.4	11.2	29	0512	3.0	9.8
	1147	0.3	1.0		1121	0.7	2.3
FR	1757	3.2	10.5	SA	1727	2.7	8.9
VE				SA	2325	0.7	2.3
15	0007	0.4	1.3				
	0626	3.3	10.8				
SA	1249	0.5	1.6				
SA	1853	2.8	9.2				

COORDONNÉES - NUMÉROS DE TÉLÉPHONE À RETENIR



MUNICIPALITÉ DE POINTE-AUX-OUTARDES

471, Chemin Principal
Pointe-aux-Outardes (Québec) G0H 1M0

Téléphone : 418-567-2203

Télécopieur : 418-567-4409

Courriel : municipalite@pointe-aux-outardes.ca

www.pointe-aux-outardes.ca

Centre des loisirs : 418-567-2177 poste 1

Pompiers, ambulance, police : 911

Bibliothèque municipale (mardi soir) : 418-567-2281 poste 5109

Régie de gestion des matières résiduelles : 418-589-4557

Site d'enfouissement : 418-567-3118 ou 418-589-4557

Maison des jeunes : 418-567-1202

CLSC : 418-567-2274

Fourrière municipale (Refuge Chapitou) : 418-589-1597

HEURES D'OUVERTURE DU BUREAU MUNICIPAL

Lundi	7h45 à 12h00	13h00 à 16h30
Mardi	7h45 à 12h00	13h00 à 16h30
Mercredi	7h45 à 12h00	13h00 à 16h30
Jeudi	7h45 à 12h00	13h00 à 16h30
Vendredi	8h00 à 12h00	Fermé

DATE DE TOMBÉE PROCHAINE PUBLICATION DU CACARDEUR

La date de tombée pour faire parvenir les informations que vous voulez voir paraître dans la prochaine édition du Cacardeur est **le 20 de chaque mois.**

